

LISTE DES DELIBERATIONS
de la réunion du Conseil Municipal du 26 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six JANVIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Magalie GROLLEAU.

Date de convocation : 20 Janvier 2023

PRÉSENTS : GROLLEAU Magalie, FORTIN Christophe, RENOUE Paule, TEBAST Jacqueline, FOURNIER Laurent, MERCIER Olivier, AUBRY Marina, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, TETRAULT Maryse, COULAIS Jérôme, MERLET Serge, REMPILLON Michel, ROBERT Carine

EXCUSÉ : BENIT Julien

Secrétaire de séance : REMPILLON Michel

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Au cours de sa séance du 26 Janvier 2023, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Monsieur Michel REMPILLON

- accepté d'inscrire à l'ordre du jour la question suivante :

9B – Fixation de tarifs à titre exceptionnel pour la location des salles

Aménagement du territoire :

1. Projet d'aménagement et d'urbanisation du cœur de bourg

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet d'intérêt général, selon l'article L210-1 du Code de l'Urbanisme, d'aménagement et d'urbanisation du cœur de bourg de la Réorthe situé derrière le cimetière et le lotissement des Bordaiseries permettant :

- Une offre diversifiée de logements pour les seniors, les personnes à mobilité réduite et logements sociaux,
- La continuité d'une coulée verte permettant la liaison entre les différents lotissements et les services publics.

➤ **Aménagement de la traversée de Féole :**

2. Rétrocession de la propriété sise 63 Rue Georges Clemenceau à Féole à l'Etablissement Public Foncier de la Vendée (EPF) dans le cadre de la convention de requalification urbaine de Féole

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la cession, à l'euro symbolique, de la propriété cadastrée AB 123 et AB 128 sise 63 Rue Georges Clemenceau, à l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, pour mener à bien le projet d'aménagement d'une place dans le cœur de bourg de Féole,
- Donne l'autorisation à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

3. Acquisition d'un immeuble par vente aux enchères :

➤ **Autorisation donnée à Madame le Maire pour porter aux enchères**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Refuse que la collectivité participe à la vente aux enchères publiques du lot décrit ci-dessus, au risque de voir cette propriété partir au plus offrant,
- Confirme sa décision prise lors du Conseil Municipal du 14 Juin 2022 de faire l'acquisition auprès de France Domaine au prix net vendeur de 6 000 €.

Domaine et Patrimoine :

4. Salle Clemenceau :

- **Proposition de résiliation de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage passée avec l'Agence de Service aux Collectivités Locales de Vendée**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de résilier la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage au terme de la remise de l'étude de faisabilité, dans le cadre du projet de rénovation de la Salle Clemenceau,
- Donne l'autorisation à Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Vie scolaire :

5. Contrat d'association avec l'Ecole privée Jeanne d'Arc :

- **Participation aux dépenses de fonctionnement**

Cette question est reportée au prochain Conseil Municipal

Action Sociale :

6. Création d'un Comité consultatif « Action sociale » suite à la suppression du CCAS au 31 décembre 2022

Suite à la dissolution du CCAS au 31 Décembre 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne au sein du comité consultatif « Action sociale » les membres suivants :
RENOU Paule, AUBRY Marina, ROBERT Carine, TEBAST Jacqueline, TETRAULT Maryse, PAYRAUDEAU Antoinette, SOULARD Danièle, VYNISALES Sylviane, FORTIN Geneviève

Ressources Humaines :

7. Recours à un CDD accroissement temporaire d'activité au Secrétariat de Mairie

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De créer un emploi temporaire :
 - Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, 1° (accroissement temporaire d'activité) du code général de la fonction publique,
 - Durée du contrat : 7 mois (si accroissement temporaire d'activité : 12 mois maximum sur une durée de 18 mois consécutifs) à compter du 4 Février 2023
 - Temps de travail : 30 heures hebdomadaires
 - Nature des fonctions :
 - Agent administratif au secrétariat de Mairie,
 - Service et surveillance au Restaurant scolaire
 - Niveau de recrutement : Adjoint Administratif Territorial
 - Niveau de rémunération : Indice Majoré 353
- D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant.

Affaires financières :

8. Ouverture des crédits au quart des inscriptions budgétaires 2020 sur les comptes 20, 21 et 23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne l'autorisation à Madame le Maire pour engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits inscrits à la Section d'Investissement du Budget 2022, dont l'affectation est la suivante :

DESIGNATION	QUART DES CREDITS
CHAPITRE 20 – Immobilisations incorporelles	0.00
CHAPITRE 21 – Immobilisations corporelles	25 000.00
CHAPITRE 23 – Immobilisations en cours	100 000.00
TOTAL	125 000.00

- Décide d'inscrire les crédits correspondants au Budget de l'exercice 2023 lors de son adoption.

9. Proposition d'acquisition par la Commune de la propriété SAUZEAU – CHEVALLEREAU, située Impasse des Sources à Féole – modification de la délibération du 8/12/2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Retire la délibération n° 2022-1208-07 en date du 8 Décembre 2022,
- Décide de faire l'acquisition de la propriété sise 2 Impasse des Sources à Féole, à l'euro symbolique, cadastrée comme suit :
 - ✓ Section AB n° 39 d'une superficie de 108 m²
 - ✓ Section AB n° 439 d'une superficie de 17 m²
- Accepte la prise en charge, en amont de la vente à la commune, des frais nécessaires pour solder les 3 successions non réglées,

- Accepte de désigner l'Office notarial de Maître Jean-Luc VEILLON, Notaire à Sainte Hermine, pour mener à bien cette opération,
- Donne l'autorisation à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

9B Fixation de tarifs à titre exceptionnel pour la location des salles :

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De fixer, à titre exceptionnel, les tarifs de location des salles comme suit, suite aux demandes ci-dessous :
 - Demande de l'ACL (Association Loisirs et Culture) de la Réorthe pour un vin d'honneur le dimanche 29 Janvier 2023 à la Salle Clemenceau :
 - ✓ Facturation du chauffage seulement, soit 60 €
 - Demande de l'Association Mélomania Herminoise (association cantonale) pour le vin d'honneur à la Salle de la Mairie à l'issue du concert qui aura lieu à l'église de la Réorthe le dimanche 5 Février 2023 :
 - ✓ Facturation du chauffage seulement, soit 27 €
 - Demande de l'association caritative Gem'Burkina de Sainte Gemme la Plaine dans le cadre de leur rando moto intitulée « rando du cœur » au profit du Mécénat Chirurgie Cardiaque pour l'utilisation de la Salle Clemenceau le samedi 10 Juin 2023 de 12 heures 30 à 14 heures :
 - ✓ Facturation exceptionnelle de 100 € pour la location

Affaires diverses :

10. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés et l'exercice du droit de préemption.

Fait à la Réorthe, le 2 Février 2023

Le Maire, **Magalie GROLLEAU**

